



## Demande de garde de ma fille

Par **cris79**, le **01/03/2014** à **21:08**

bonjour,je suis séparé de la mère de ma fille qui à voulu me quitter pour refaire sa vie depuis septembre 2009.Nous sommes passés devant le JAF en 2010 madame à la garde de notre fille et avais obtenu une pension alimentaire de 90€ .Aujourd'hui madame se retrouve seul et sans emploi depuis une nouvelle séparation avec son compagnon,avec qui elle avait créer une société.

Je viens de recevoir un courrier du JAF qui me convoque à une nouvelle audience pour une augmentation de pension.je commence à etre usé de tout ça et maintenant je peu recevoir sans problème ma fille chez moi,pour qu'elle puisse venir habiter dans ma maison.Enfin je résume ma situation sinon je vous écris un romain.

Ma question est la suivante:

Je voudrais profiter de cette audience pour demander la garde définitive de ma fille.Pensé vous que je puisse le faire à ce moment, ou est ce que je vais devoir faire une demande ultérieur.

Merci de votre réponse et de l'attention que vous portez à ma question.  
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/03/2014** à **13:33**

rien ne vous emêche de le faire... Le JAF vous dira si c'est recevable ou pas... ou comment faire...